

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

16 juillet 2025

L'INAO ET LE CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE RENOUVELLENT LEUR PARTENARIAT AUTOUR DES PRODUITS D'EXCELLENCE DU PATRIMOINE GASTRONOMIQUE FRANÇAIS

L'INAO et le Concours général agricole (CGA) renouvellent leur convention de partenariat pour la période 2025-2028. Il vient confirmer leur engagement en faveur des produits d'excellence du patrimoine gastronomique français.

Depuis plus de 150 ans, le CGA récompense et valorise les meilleurs produits français lors du Salon international de l'Agriculture. Plus de 70% des produits inscrits au Concours portent un des signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO). L'INAO et le CGA ont pour mission commune le soutien au développement économique des filières et à la politique publique de promotion de la qualité des produits agricoles et agroalimentaires. La nouvelle convention de partenariat vient donc consacrer une synergie éprouvée entre les compétences de ces institutions, déjà partenaires depuis près de 15 ans.

L'INAO forme les jurés du Concours à la connaissance des produits et l'analyse sensorielle

Ce partenariat se traduit notamment par une expertise établie de l'INAO dans la formation des jurés du Concours à la connaissance des produits et l'analyse sensorielle.

Depuis le début de cette collaboration, mise en place en 2012, 247 formations ont été organisées et 3667 personnes ont été formées. Le nombre de formations par an est en hausse depuis 2021 et la campagne 2024-2025 a vu un nombre record de stagiaires participer.

Les vins représentent 70% des thématiques de formation mais l'éveil sensoriel se fait également autour des spiritueux, des cidres et bien sûr des produits agroalimentaires.

A ce titre, une toute nouvelle formation dédiée aux fromages d'Auvergne sera proposée dans le cadre de la formation des jurés du Concours Général Agricole 2026. Une occasion de mettre en avant la richesse du patrimoine fromager de cette région.

Fruit d'un travail en équipe et de la mobilisation de formateurs experts, les formations s'articulent autour d'exercices de dégustation ainsi que d'apports théoriques et pratiques. En ressort une satisfaction des jurés formés en constante évolution sur les trois dernières années.

« Le partenariat entre l'INAO et le Concours Général Agricole est un partenariat gagnant-gagnant. L'an dernier 74% des lauréats étaient des produits sous Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine. Ce partenariat contribue à renouveler année après année le lien historique que les SIQO entretiennent avec les consommateurs. Cela fait 90 ans que ce lien existe et nous espérons qu'il dure au moins encore 90 ans. La collaboration avec le CGA y contribue ».

Carole Ly, directrice de l'INAO



« Je suis très heureux en tant que commissaire général de pouvoir continuer l'aventure collective que nous avons avec l'INAO. C'est une aventure qui se concrétise à différents niveaux : au niveau du cahier des charges du concours d'abord, puisqu'il y a plus de 74% aujourd'hui des médaillés qui sont sous signe de qualité ou d'origine ; dans la recherche, d'autre part, de montée en gamme du concours général agricole via la formation de nos jurés consommateurs, grâce à l'expertise de l'INAO. Mieux nos jurés sont formés, plus la valeur de la médaille du concours général agricole est importante pour les différents producteurs et viticulteurs de notre pays ».

Olivier Alleman, commissaire général du CGA

Pour rappel, l'Institut National de l'origine et de la qualité (INAO), établissement public à caractère administratif, sous tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, est en charge de la mise en œuvre de la politique française relative aux signes officiels d'identification de l'origine et de la qualité des produits agricoles et agroalimentaires.

Le Concours Général Agricole (CGA), quant à lui, est propriété du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et du Centre National des Expositions et Concours Agricoles (CENECA). Il sélectionne et récompense chaque année les meilleurs produits et animaux issus du terroir français.

Service Communication INAO

Raphaël Bitton / Alexis Sannier

Tél : 01 73 30 38 39 / 01 73 30 38 14

Mél : r.bitton@inao.gouv.fr / a.sannier@inao.gouv.fr

www.inao.gouv.fr

12, rue Henri Rol-Tanguy
93 555 Montreuil Cedex